

# EURAZEO

## PUBLICATION SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 22-10-30 DU CODE DE COMMERCE

### Pactes familiaux

#### Pacte David-Weill

**Personnes concernées :** Madame Natalie Merveilleux du Vignaux, Madame Béatrice David-Weill-Stern et ses enfants Monsieur Pierre Renom de la Baume, Mesdames Alice et Laure Renom de la Baume, Madame Cécile David-Weill, Madame Agathe Mordacq, la société du droit de l'Etat du Delaware Quatre Soeurs LLC<sup>1</sup> et la société de droit belge Palmes CPM SA<sup>2</sup> (détenant de concert plus de 10% du capital et des droits de vote).

#### **Nature et modalités :**

Le Conseil de Surveillance du 30 novembre 2022 a autorisé la signature d'un pacte d'actionnaires en présence de la Société à conclure avec les personnes susvisées, dont les principaux termes sont résumés dans l'avis AMF n°222C2674 publié le 13 décembre 2022 disponible à l'adresse suivante : [Seuils, pactes, dérogations & examens EURAZEO \ AMF : Base des décisions et informations financières \(BDIF\) \(amf-france.org\)](#).

#### **Motivations :**

La conclusion du pacte d'actionnaires réaffirme l'ancrage familial de la Société et confirme l'attachement de la famille David-Weill à cette dernière, confortant la stabilité de son actionnariat.

#### Pacte Solages

**Personnes concernées :** Monsieur Amaury de Solages, Mesdames Clara et Maya de Solages, Madame Céleste Xialu Armelle Ung, Monsieur Barnabé Xia-Tan Roland Ung, Madame Myriam de Solages, Monsieur Jean-Manuel de Solages et la société du droit de l'Etat du Delaware CB Eurazeo LLC<sup>3</sup>.

#### **Nature et modalités :**

Le Conseil de Surveillance du 30 novembre 2022 a autorisé la signature d'un pacte d'actionnaires en présence de la Société à conclure avec les personnes susvisées, dont les principaux termes sont résumés dans l'avis AMF n°222C2674 publié le 13 décembre 2022 disponible à l'adresse suivante : [Seuils, pactes, dérogations & examens EURAZEO \ AMF : Base des décisions et informations financières \(BDIF\) \(amf-france.org\)](#).

#### **Motivations :**

La conclusion du pacte d'actionnaires réaffirme l'ancrage familial de la Société et confirme l'attachement de la famille Solages à cette dernière, confortant la stabilité de son actionnariat.

#### Pacte Guyot

**Personnes concernées :** Messieurs Alain et Hervé Guyot

#### **Nature et modalités :**

Le Conseil de Surveillance du 30 novembre 2022 a autorisé la signature d'un pacte d'actionnaires en présence de la Société à conclure avec les personnes susvisées, dont les principaux termes sont résumés dans l'avis AMF n°222C2674 publié le 13 décembre 2022 disponible à l'adresse suivante : [Seuils, pactes, dérogations & examens EURAZEO \ AMF : Base des décisions et informations financières \(BDIF\) \(amf-france.org\)](#).

#### **Motivations :**

La conclusion du pacte d'actionnaires réaffirme l'ancrage familial de la Société et confirme l'attachement de la famille Guyot à cette dernière, confortant la stabilité de son actionnariat.

---

<sup>1</sup> Domiciliée 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 18901, Etats-Unis d'Amérique et contrôlée par Mesdames Béatrice David-Weill-Stern, Cécile David-Weill et Agathe Mordacq.

<sup>2</sup> Domiciliée 27 rue Ducale, 1000 Bruxelles, Belgique et contrôlée par Madame Nathalie Merveilleux du Vignaux.

<sup>3</sup> Domiciliée 251 Little Falls Drive, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et contrôlée par Madame Constance Broz de Solages.